



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé – Saint-Maur-des-Fossés – Saint-Maurice – Villiers-sur-Marne – Vincennes –

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 20 MARS 2017  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17- 23

**OBJET : Budget annexe d'assainissement en gestion directe - Vote du budget primitif de l'exercice 2017**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>70</b>
Représentés	<b>16</b>
Absents	<b>4</b>

Votants	<b>86</b>
Abstention	<b>2</b>
Suffrages exprimés	<b>84</b>
Pour	<b>84</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Valérie ZELIOLI

**Représentés :**

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Chantal CANALES représentée par Alain PAVIE, François COCQ représenté par Delphine FENASSE, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Gérard LAMBERT représenté par Marie KENNEDY, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Pascale MARTINEAU représentée par Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Christel ROYER représentée par Pierre CARTIGNY, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline VISCARDI représentée par Nicole CERCLEY

**Absents :** Chantal CANALES, Alain DEGRASSAT, Jean-Philippe GAUTRAIS, Nassim LACHELACHE, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20170320-17-23-BF  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 20 MARS 2017

**OBJET : Budget annexe d'assainissement en gestion directe - Vote du budget primitif de l'exercice 2017**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

**VU** le décret n°2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** l'ordonnance n° 2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

**VU** la délibération n°16-07 du 8 février 2016 donnant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Président,

**VU** la délibération n°17-14 du 30 janvier 2017 approuvant le rapport d'orientations budgétaires de l'année 2017 de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

**VU** le rapport présenté,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de voter le Budget Primitif de l'assainissement en gestion directe pour l'exercice 2017,

**DELIBERE**

**APPROUVE** le projet de budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe d'assainissement en gestion directe, dont les crédits ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation .....	7.847.740,00 €
* Section d'investissement .....	9.751.076,00 €
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2017 .....</b>	<b>17.598.816,00 €</b>

**DONNE** délégation au Président pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de l'Etablissement Public Territorial, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

**AUTORISE** Monsieur le Président à contracter au titre de l'exercice 2017 et tel que prévu au budget primitif 2017 un emprunt inscrit en recette d'investissement pour un total de 4 436 562€ maximum et à signer les contrats de prêts correspondants.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20170320-17-23-BF Date de télétransmission : 13/04/2017 Date de réception préfecture : 13/04/2017
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

**Le Président,**  
  
**Jacques JP MARTIN**



Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20170320-17-23-BF  
Date de télétransmission : 13/04/2017  
Date de réception préfecture : 13/04/2017